



CONDUCTEUR D'ENGINS DE TP

DESCRIPTION : Le conducteur d'engins est l'un des principaux acteurs du chantier. Il conduit les engins les plus divers utilisés pour des travaux de terrassement ou de nivellement

RESPONSABLE HIÉRARCHIQUE : Chef d'équipe / Chef de chantier / Chargé d'affaire

MISSIONS :

Intervenir sur les chantiers	Suivre les niveaux de terrassement
	Assister ponctuellement les équipes sur des activités de manœuvre
	Prendre en charge et équiper tout type d'engins
	Optimiser les interventions des engins (placements, déplacements, respect des matériels et de l'environnement ...)
	Intervenir avec précaution à proximité des réseaux enterrés et/ou aériens
	Manutentionner des matériels et des matériaux
	Approvisionner le chantier en bardage, regards, boîtes de branchements, sables, ...
	Poser des matériaux et éléments pour la réalisation des réseaux
	Extraire des matériaux en carrière et sur chantier
	Terrasser et remblayer une tranchée
	Réaliser un décaissement, une plate-forme en déblai ou remblai
	Réaliser une chaussée, un revêtement bitumineux ou graveleux
	Guider le chauffeur poids lourd pour les opérations de chargement et de déchargement
Charger un camion	
Préparation, suivi et clôture des chantiers	Participer à l'installation et au maintien des dispositifs de sécurité spécifiques au chantier
	Respecter les règles de sécurité sur le chantier
	Entretien l'outillage individuel, collectif et le petit matériel de chantier
	Gérer les déchets

OBJECTIFS :



- Travailler en toute sécurité pour soi-même et ses collègues dans l'environnement du chantier
- Respect des délais et cadence du chantier
- Fournir un travail de qualité et assurer une bonne finition
- Optimiser ses manœuvres
- Anticiper et proposer des solutions face aux problèmes rencontrés

COMPETENCES ET SAVOIR-ETRE :



Ponctualité
Travail en équipe
Rigueur
Adaptabilité
Persévérance

Ecoute
Autonomie
Remise en question
Respect des consignes de sécurité
Capacité d'organisation



CONDUCTEUR D'ENGINS DE TP

SANTE, SECURITE, ENVIRONNEMENT :



- Porter ses équipements de protection individuelle.
- Participer à l'installation et au maintien des dispositifs de sécurité spécifiques au chantier
- Respecter les règles de sécurité sur le chantier
- Pratiquer un contrôle visuel avant déchargement des matériaux de carrière

GESTION DU MATERIEL :



Le conducteur d'engins veillera à :

- Participer à la maintenance curative et préventive des matériels et véhicules utilisés
- Alerter le Chef d'équipe ou de chantier sur les besoins en GNR
- Assurer l'entretien (mécanique et état en propreté) des véhicules et des outils mis à disposition (petits engins de chantier, godets, etc. ...)
- Participer à l'identification des contrôles obligatoires périodiques
- Contribuer à la longévité de son matériel